

Demande d'inscription

Documents à présenter

Classes de 7^e

À joindre à la demande :

- 1) la demande d'inscription à une classe de 7^e de l'enseignement post-primaire,
- 2) la décision d'orientation,
- 3) page du bilan « L'élève dans ses apprentissages » / « L'élève dans sa classe »
- 4) le bilan de fin de cycle 4,
- 5) le certificat de résidence,
- 6) le plan de prise en charge (uniquement pour les élèves venant d'une classe autre que la 4.2).

Classes inférieures (6^e – 5^e)

À joindre à la demande :

- 1) les bulletins de la dernière classe fréquentée (**copie**), (**ne pas rajouter** les relevés de compétences)
- 2) la fiche de départ (**original**), (à retirer auprès de la direction du lycée actuellement fréquenté),
- 3) le certificat de résidence.

NB : En principe, un changement de lycée n'est pas prévu au niveau des classes inférieures !

Classe CLIJAA

La classe d'intégration de jeunes adultes (CLIJAA) s'adresse aux élèves entre 18 et 24 ans.

Attention : Un redoublement de la classe CLIJAA n'est en principe pas prévu.

À joindre à la demande :

- 1) la séance de guidance reçu par le service CASNA (Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants) (**copie**),
- 2) la carte de sécurité sociale (**copie**),
- 3) le certificat de résidence,

ou :

- 1) une recommandation du conseil de classe (affichée sur le dernier bulletin de l'année précédente) (**copie**),
- 2) la fiche de départ (**original**), (à retirer auprès de la direction du lycée actuellement fréquenté),
- 3) la carte de sécurité sociale (**copie**),
- 4) le certificat de résidence.

Classes supérieures (à partir de 4^e)

À joindre à la demande :

- 1) les bulletins de la classe donnant accès à la section / la formation (**copies**),
- 2) la décision de promotion autorisant l'accès à la section / la formation (**copie**),
- 3) l'avis d'orientation (**copie**),
- 4) la fiche de départ (**original**), (à retirer auprès de la direction du lycée actuellement fréquenté),
- 5) le certificat de résidence,
- 6) une équivalence du « Service de la reconnaissance des diplômes » (**original**, pour les élèves ayant fréquenté un système scolaire étranger),
- 7) les bulletins de tous les trimestres/semestres de l'année précédente (**copies**) / un CV si l'élève n'a pas de bulletins de l'année précédente (**original**).

Formation professionnelle (classes concomitantes)

En plus des documents 1-6 (classes supérieures), l'élève devra nous remettre une attestation de l'ADEM certifiant qu'il a trouvé un patron (**original**). À défaut de cette attestation, l'élève devra nous remettre une preuve d'inscription de l'ADEM tout en cherchant activement un poste d'apprentissage.

NB : Seule l'attestation de l'ADEM certifiant que l'élève a trouvé un patron garantit une inscription en formation professionnelle, classe concomitante au LGK.

Le **certificat d'aptitude en vue d'une formation professionnelle** devra être joint **obligatoirement** (validité en principe 2 ans à partir de l'émission)

Classes CIP et COP

En principe, seuls les élèves ayant fréquenté le LGK l'année précédente peuvent s'inscrire aux classes CIP/COP.